ANNONCES NOUVELLES

ON DEMANDE une servante pour se rendre généralement utile. S'adresser au No. 248, coin des rues Saint-Patrice et Dalhousie.
21 août 1885—2f

ON DEMANDE—Cinq bons agents, s'adresser à Chevrier Frères, 406 rue Sussex Ottawa.

SITUATION DEMANDEE—Un instituteur, porteur d'un diplôme pour le français et l'anglais, et muni de bons certificats, demande une situation comme professeur. Il pourra aussi remplir la charge de Maître chantre. Adresser à F. X, au bureau du Canada. 17 août 1886—5ins.

MAISON DE PENSION

Pour une bonne maison de pension et des chambres confortables, doubles ou simples, adressez-vous au No. 42, rue Daly, Ottawa.
21 août 1885—3f

A VENDRE

Magnifique poste de commerce, situé sur la place de Masham en face de l'Eglise. En outre, cent arpents d'excellentes terres, formant une propriété agricole avec maison, étable et remise.
S'adresser à
JULES SNUBB, Propriétaire,
Masham Mills
Ottawa 14 août 1886—3m.

Notre-Dame du Sacré-Cœur

L'ouverture des classes aura lieu
Mercredi, 1er Septembre 1886
Au Pensionnat de Notre-Dame du Sacré-Cœur, rue Rideau. Les élèves sont priées de se présenter le premier jour.
Pour tous renseignements s'adresser à Madame la Supérieure.
Ottawa, 21 août 1886.

Fabrique de Voitures de la Puissance

LAYEUX & MITCHELL

PROPRIETAIRES
287—RUE SUSSEX—287
OTTAWA

Les soussignés désirent attirer l'attention du public en général sur leur nouvel établissement où ils prendront constamment des ordres pour la confection de voitures couvertes et non couvertes, buggies, express, phaétons, rockaways, omnibus et autres sortes de voitures. Aussi ; traînes sauvages simples et doubles pour attelage, des patrons les plus modernes.
Les matériaux employés pour la confection des voitures d'hiver et d'été sont de première qualité ; tout ouvrage garanti, tant sous le rapport de la main d'œuvre que de la solidité et du fini pour donner satisfaction complète à tous.
N'oubliez pas de donner vos ordres au No 287, rue Sussex, pour une belle et bonne voiture.
☞ Visite sollicitée.
LAYEUX ET MITCHELL.
Ottawa, 21 août 1886. 2s.

TABAC ! TABAC !

Cleveland Parlor

Chs Desjardins, proprietaire
148, rue Rideau

Toujours en mains assortiment complet et varié de Pipes, Cigars, Tabacs, Cigarettes, de toute sorte et de toute qualité à des prix défiant la compétion ; M. Desjardins invite ses nombreux amis à lui faire une visite, convaincu qu'ils seront satisfaits.
Boutique de barbier de première classe ; trois chaises continuellement à la disposition des pratiques. Tout ouvrage fait par des ouvriers expérimentés.
☞ **Satisfaction à tous** ☜
CHS. DESJARDINS
20 août 1886—6m.

En route pour Hull

La grande Combinaison
DE
Lewis & Wardrobe
FERA UNE VISITE SPECIALE
AU CANADA

La troupe qui est composée de chanteurs, de danseurs, d'acrobates, de musiciens, de comédiens, de magiciens sera à

HULL,
VENDREDI LE 20 AOUT

Elle fera ensuite un tour dans le comté comme suit : a Chelsea, samedi, le 21 ; Pointe à Gatineau, lundi, le 23 ; Buckingham, mardi, le 24 ; Thurso, mercredi le 25; Papineauville, jeudi, le 26 ; Montebello, vendredi, le 27.

☞ **Que personne ne manque cette représentation !**

—:—LISEZ CE QUI SUIT—:—

La *Gazette* d'Almonte, où cette troupe a donné des réprésentations, disait : " La musique formée est excellente, le caractère de la représentation a été parfait ; les contorsions de Tommy Olivier, ont émerveillé les spectateurs. Les propriétaires de cette troupe, tous deux bien connus dans le district, rencontrent partout des éloges de la part du nombreux public qui les patronise. "

La représentation sera donnée sous une large tente pouvant contenir 800 personnes.

2—HEURES DE PLAISIR—2

Le prix d'admission sera de **25** et **15 centins** seulement.

☞ **N'oubliez pas la date et allez vous divertir.**

19 août 188?—6ins.

ECHOS DE HULL

Campagne Electorale

Deux assemblées politiques ont eu lieu hier, dans le comté d'Ottawa. La première dans le township d'Eardly, à l'issue de la grand'messe, et la seconde à Hull, dans le cours de l'après midi A Eardly, les orateurs ont été MM. Rocque, d'Ottawa, et John Aylen, d'Aylmer. Tous deux ont parlé en faveur de M. Rochon. M. Cormier n'était pas représenté. M. Rocque a parlé environ une heure et demie de temps, en français et en anglais, et M. Aylen, environ vingt minutes.

A Hull, il était trois heures de l'après-midi lorsque l'assemblée s'est ouverte. M. Bernard Simard a été choisi pour la présider. MM. Cormier, Rochon, J. M. McDougal, C. B. Major, David Major, J. E. Bauset, A. McMahon, Charles Devlin, senior et junior, étaient sur l'estrade. Il fut convenu que chaque candidat aurait une heure pour parler et un temps égal pour chacune de leurs représentants.

M. Rochon fut le premier à parler. En réponse aux journaux qui l'accusent de se présenter sous de fausses couleurs, M. Rochon fit connaître qu'il avait toujours été libéral dans le passé, mais qu'à la date du 16 novembre il avait tendu la main aux conservateurs pour se rencontrer avec eux sur un terrain commun, le terrain du parti national.

Il expliqua ensuite les différents articles de son programme, surtout celui en faveur du chemin de fer de la Gatineau, et critique le programme de M. Cormier, dont il vient de voir une copie imprimée. Parlant des questions d'intérêt local, du transfert de la cour à Hull, et du transfert du bureau d'enregistrement à Aylmer, tel que demandé dans le conseil de comté par la proposition officielle du village d'Aylmer, M. Rochon dit que la plus grande part du mérite dans le succès obtenu dans la législature de Québec pour le bill de la cour et de la prison revient à M. le docteur Duhamel et au Rév. Père Cauvin qui ont tous deux travaillé fortement pour obtenir ce bill.

M. Rochon accuse M. Cormier de se servir de moyens déloyaux contre lui dans la présente lutte, en disant dans les différentes paroisses du comté, et spécialement dans le haut de la Gatineau, la semaine dernière, que le comté serait appelé à payer sa part de taxes pour la construction de cette cour et prison à Hull. Il dit que cela est faux, et que c'est écrit en toutes lettres dans le bill, que c'est la ville de Hull seule qui doit construire et payer pour la construction. M. Rochon n'est pas en faveur de l'édifice que le village d'Aylmer offre pour le bureau d'enregistrement et dit que l'intérêt de tout le comté, de la vallée de la Gatineau comme des paroisses du bas du comté, demande que le bureau d'enregistrement reste à Hull et que la cour et la prison y soient transférés au plus vite. Il dit que si M. Cormier était élu, il userait de son influence de député au détriment de Hull. Il termine en disant qu'il espérait que la grande majorité des électeurs l'appuierait dans la présente lutte.

M. CORMIER

M. Cormier, s'avance ensuite pour répondre à M. Rochon. Il dit qu'il n'a pas de prétentions à l'éloquence mais qu'il vient discuter logiquement et paisiblement les questions en jeu dans la présente lutte pour être un représentant à la législature provinciale de Québec, et non pas pour discuter les affaires fédérales dont on a pas à s'occuper présentement. Il dit qu'il était aussi ridicule de blâmer le gouvernement de la province de Québec pour l'exécution de Riel que de vouloir blâmer le conseil de Hull ou du comté d'Ottawa.

Il dit qu'il a été unanimement choisi comme candidat à la convention conservatrice tenue à Hull le 31 juillet dernier et qu'il se présentait comme partisan de l'administration Ross Taillon. Il dit que M. Rochon n'a porté aucune accusation contre l'administration des affaires publiques par ce gouvernement. Il ne l'a pas fait parce qu'il n'avait rien à lui reprocher. Il dit que pendant les trois années que ce gouvernement a administré les affaires le pays a prospéré et le règne des déficits est aujourd'hui terminé. S'il est élu, il dévouera tous ses efforts pour faire progresser l'instruction élémentaire, ouvrir des chemins de colonisation et développer les ressources agricoles et minières du beau comte d'Ottawa. Il dit que les accusations de la *Vallée de l'Ottawa* et du *Free Press* disant qu'il était opposé au chemin de fer de la Gatineau sont fausses et ridicules, parce qu'il a déjà lui-même travaillé en faveur de ce chemin de fer, dans la construction duquel il a des intérêts comme commerçant de bois. car ce chemin de fer lui assurera un débouché plus facile pour son commerce de bois. Il dit que M. Rochon n'a rien fait jusqu'à présent pour ce chemin de fer et lors de la grande assemblée qui a eu lieu à Hull au mois de mars dernier il n'a pas dit un mot en faveur du chemin. M. Cormier dit que s'il est élu il travaillera pour que le comté d'Ottawa obtienne une part abondante des argents que le gouvernement consacre à la colonisation, car sur les $530,000 que le gouvernement retire des terres publiques dans la province, $400,000 sont fournies par le comté d'Ottawa.

Des 3000 tonnes de phosphate extraites dans le comté en 1878, la production s'est élevée l'année dernière à 115,000 tonnes, ce qui prouve la richesse de ce comté et la nécessité de lois favorables à l'industrie minière. Au sujet de la cour et de la prison, il dit qu'il n'interviendra en rien dans ce qui est fait et ne proposera aucune législation au détriment de Hull. Quant à son travail dans le passé en faveur d'Aylmer, c'était tout juste qu'il vint à travailler pour son village. M. Rochon, a-t-il dit en terminant, n'a donc porté aucune accusation contre le gouvernement Ross-Taillon, et j'espère que les électeurs se souviendront de cela le jour du vote et souteindront cette administration à une grande majorité.

M C. B MAJOR

parle ensuite. Il traite la question Riel et blâme le gouvernement de Québec de n'avoir pas voulu passer une motion de regret pour l'exécution de Riel, qu'il dit être une satisfaction donnée à l'orangisme. Quant à la cour et la prison, il dit que les justiciables du bas du comté préfèrent l'avoir à Hull qu'à Aylmer.

M. David Major, de Montebello, dit que dans cette question Riel, les électeurs devraient faire la part des responsabilités. C'est le gouvernement fédéral et non le gouvernement provincial qui est responsable de l'exécution de Riel et les électeurs auront l'avantage l'année prochaine, aux élections fédérales, de juger cette question. Pour aujourd'hui il s'agit de question d'intérêt provincial, d'intérêt local et les électeurs devraient bien peser les désavantages qui en résulteront pour le comté d'Ottawa s'ils n'élisaient pas M. Cormier, qui par sa position est plus en mesure que son adversaire à obtenir ce dont le comté a besoin.

M. GOYETTE

traite la question Riel Il s'attaque aux journaux *Le Canadien*, *La Minerve* et *Le Monde* qu'il accuse d'avoir changé d'avis sur la question Riel, et regrette que M. Tassé ne soit pas présent pour répondre à cette accusation. Il se prononce en faveur du mouvement national au sujet de Riel.

M. J. M. MACDOUGALL

s'avance en suite et fait un vigoureux discours en français en faveur de M. Cormier. Il sait que tout ce qu'il pourrait dire sur la question Riel ne serait pas accepté sans conventions de sa part, vu qu'il n'est pas de leur nationalité, c'est pourquoi il n'en parlera pas pour le présent, surtout lorsque cette question est étrangère à la politique provinciale. Il est surpris qu'avec des questions provinciales aussi importantes à discuter et à étudier, les électeurs ne s'attachent qu'à la question Riel qui après tout est réglée, et ne reviendra plus sur le tapis. Dans la prochaine législature provinciale, il s'agira de discuter des questions d'intérêt matériel, des questions de colonisation, le chemin de fer, et c'est à ce point de vue que les électeurs doivent faire choix du candidat qui est le plus propre à les représenter. Le gouvernement Ross Taillon mérite la confiance des électeurs du comté d'Ottawa pour sa sage administration des affaires publique . M. Cormier est un homme pratique, un homme d'affaires qui saura comprendre les intérêts du comté et les faire respecter en chambre.

M Rochon a terminé l'assemblée par une réplique d'un quart d'heure. M. Bernard Simard, en annonçant que l'assemblée était terminée remercia les auditeurs de leur attention à écouter les orateurs.

M. Charles Devlin, d'Aylmer, invité ensuite par quelques-uns à porter la parole, se déclare en faveur de M. Rochon, et dit qu'il espérait que ses compatriotes irlandais dans le comté appuieraient M Rochon.

Club de Raquette

A une assemblée régulière du Club de Raquettes *Le National* tenue dans la salle de M. Durocher les motions suivantes ont été présentées.

Proposé par M. E. Lachapelle secondé par M. A. Pepin, que les messieurs dont les noms suivent soit admis dans le Club *National* : X. Courville, E. D. Séguin, J. Laurin, J. Vignon, A. Deault—Adopté.

Proposé par M. P. Reinhardt, secondé par H. Laflamme que les couleurs du Club de Raquettes " National " soit le noir et le jaune vieil or.—Adopté.

Proposé par H. Laflamme, secondé par A. Parent, que le comité de régie prenne les moyens nécessaires afin d'admettre des membres honoraires dans le dit club—Adopté.

Proposé par G. Labelle, seconde par A. Parent, que les noms suivants : H. Laflamme et J. Dion soient ajoutés sur la liste du comité de régie—Adopté.

Proposé par Oscar Séguin, secondé par J. Larue, que l'assemblée s'ajourne à mercredi prochain 25 août 1886

EUCLIDE PARENT,
Secrétaire.

Vente de bancs

Hier a eu lieu la vente des bancs dans l'église de Hull. Les prix payés sont à peu près les mêmes que l'année dernière.

Rectification

Dans notre rapport de l'assemblée municipale, vendredi dernier, le nom de M. N. Fortier, comme seconde d'une motion était écrit, N. Fortin, et celui de M Thomas Fortin, échevin, écrit : Thomas Fortier.

DANS LA CAPITALE

En Vacance

M. l'échevin Durocher et sa famille partiront ces jours ci pour aller passer quelques jours en villégiature.

Travaux

Sur la rue Sussex, les travaux d'élevation de la rue nécessités par la pose des nouvelles lisses des chars urbains sont à peu près terminés. Cette rue y aura beaucoup gagné quant à l'apparence et à la propreté.

En voyage

M. O Latour, d'Ottawa, est de retour depuis hier de Mattawan. Il nous apprend qu'il a eu le plaisir d'y rencontrer, hier, le Révérend Père Gendreau, M. Bonaparte Wyse et sa famille, en route pour le Témiscamingue.

La Vieille France n'oublie jamais les enfants de ses enfants ; lors même qu'ils sont éloignés d'elle, elle ressent un vrai bonheur du pouvoir les reconnaître, par leur fidélité aux traditions de leurs pères : Dieu et nos droits.

Montres, Bijouteries, Joncs de mariage etc, en tous genres, à 50 pour 100 de relais et garantis tels que représentés sinon l'argent vous sera remis. Chez H. Norez, No 30 rue Rideau, près du pont des Sapeurs.

Bargains à commencer d'aujourd'hui.

Le 21 août 1886.

Le départ d'une artiste

Nous ne sommes pas trop riches en artistes dans notre jeune capitale. Il serait peut-être vrai de dire que leur qualité compense leur quantité. Ce n'est pas sans regret que nous en voyons, quelqu'un nous quitter.

C'est aujourd'hui le tour de Melle Joséphine Aumond qui nous quitte pour les Etats-Unis. Nous espérons que son talent y sera, sinon mieux goûté, au moins mieux apprécié, dans le véritable sens du mot,—nous voulons dire mieux rémunéré.

Toutes les fois que les charités publiques, les œuvres de bienfaisance ont fait appel à sa bonne volonté, elle s'est prodiguée avec le plus grand desintéressement. Nos sociétés littéraires, l'Institut Canadien entre autres, ne se sont jamais vu refuser son généreux concours. La charmante cantatrice se dévouait toujours volontiers. Comme chacun se rendait avec plaisir aux séances où elle paraissait au programme ! Comme on applaudissait de tout cœur sa voix si bien timbrée, si fraîche, si juste, si chaude ! Comme on admirait son goût fin, le choix irréprochable de ses morceaux, l'intelligence de sa diction, son feu, sa maëstria !

Ce sera là bientôt choses du passé, de purs souvenirs. Elle nous quitte.

Elle nous quitte, mais avant de partir elle nous donne une dernière occasion de l'entendre et de savourer son chant.

Il faut voir le programme du concert de mercredi prochain pour se faire une idée du plaisir artistique promis à ses auditeurs. Le concert aura lieu au St James Hall, rue Sparks.

Nous invitons à s'y rendre tous les amateurs du beau chant et tous ceux qui ont la mémoire reconnaissante des services reçus. Ce sera le grand concert de l'année, et la dernière occasion de montrer à cette vaillante artiste combien nous apprécions son talent et son dévouement.

A mercredi soir.

Actualité

Une grande variété d'objets de piété d'images et de livres pour la dévotion à Ste Anne etc. etc.....
Se vendent actuellement aux magasins de
P. G. GUILLAUME
No 455 Rue Sussex, et Coin des rues Sussex et York.

Courrier de Montréal

—M. John McDougall, de la maison John McDougall et Co, a été frappé de paralysie.

—Un nommé Joseph Carrière a été arrêté pour assaut grave sur le constable Demers.

—Près de trois cents prêtres ont suivi les exercices de la retraite pastorale terminée samedi.

—Trois individus ont été condamnés à l'amende et à la prison pour avoir résisté à la police.

—M. l'échevin Jeannotte et le chef de police Paradis partent ce soir pour un voyage aux Etats-Unis.

—La société d'horticulture de Montréal prépare actuellement son exposition de la fin de septembre.

—Le département des chemins a résolu d'élargir la rue Blanche, vis-à-vis le lot 661, quartier Saint-Antoine.

—Hier, le R. P. Richard, S. J., a célébré sa première messe au Gésu. A cette occasion il y a eu musique solennelle.

—Sept cents bêtes à cornes, des Durham pour la plupart, sont arrivés par le chemin de fer du Pacifique, du Manitoba à Montréal.

—Le temps était très chaud hier, aussi un grand nombre de personnes ont traversé à l'île Sainte-Hélène pour y respirer le frais.

—La commission des arbitres du Nord-Ouest qui siège actuellement au Palais de Justice a encore de l'ouvrage pour plusieurs semaines.

—Mademoiselle R. Partridge poursuit en justice M. J. Rowan pour $500 de dommages alléguant séduction et bris de promesse de mariage.

—M. A. D. Porcheron, manufacturier de tabac canadien de cette ville, vient d'acheter 35,000 livres de tabac en feuille pour 15 cts la livre.

—M. L. Isaacs, marchand de tabac, de la rue Saint-Nicolas, a fermé boutique et laissé la ville. Il doit une soixantaine de mille piastres.

—Samedi matin, au marché Bonsecours, dans la foule, une femme s'est fait voler son portefeuille qu'elle tenait à la main. Il y avait une forte somme d'argent.

—Les travaux avancent rapidement à l'église Bonsecours. De magnifiques bancs ont remplacé les anciens, la vente de ces bancs commencera aujourd'hui à 8 heures.

—On continue la construction du trottoir en pierre sur la rue Notre-Dame. Les travaux se poursuivent maintenant depuis la rue Bonsecours à la Place Jacques-Cartier.

—Le département des chemins fait en ce moment preuve d'une grande activité sur tous les points de la ville. Des trottoirs neufs sont posés et les rues sont réparées.

—Son Honneur le juge Mathieu a rendu jugement, samedi, dans une cause de dame Hermine Bissonnette contre Alfred Martial, accordant la séparation de corps de mandée.

—Un vieillard de 81 ans, nommé Jean Baptiste Jacques et demeurant à la Rivière à l'Isle, est tombé malade au City Hotel et a été transporté à l'hôpital Notre Dame.

—L'enquête préliminaire dans la cause de M. J. W. Walters, accusé de tentative de corruption doit se faire aujourd'hui. Le prisonnier est encore en prison, faute de caution.

—Samedi matin, le gros rouleau à vapeur de la Corporation, pesant 17 tonnes, a monté sans aucun aide la côte de la rue Saint-Constant, entre les rues Ontario et Sherbrooke.

—Michael Ryan qui s'est noyé, jeudi soir, était à l'emploi de MM. Mooney et Cie., à Verdun. Etant sous l'influence de la boisson, il se jeta à l'eau pour traverser le canal et se noya.

—M. Eugène LeDuc, autrefois de Montréal, de la maison Marshel, Field et Cie. de Chicago, ainsi que M. H. R. Smith, représentant de la Chicago Trunk Hardward Co sont au Balmoral.

—L'édifice de la Dominion Coach Factory, menace de s'écrouler. On a dû cesser d'y travailler et l'inspecteur des maisons en a ordonné la démolition immédiate. La police y fait la garde.

—L'autre soir, une jeune femme Mary Lyons, a arrêté un vieillard qui venait de dérober une paire de chaussures, chez M. J. Parker, rue McGill. Elle l'a tenu jusqu'à l'arrivée de la police.

—J. Miller, journalier, en déchargeant samedi matin des rails de chemin de fer sur le steamer " Escalona " s'est fait blesser à la cuisse et aux reins. On l'a transporté à l'hôpital Notre-Dame.

—Un parti d'excursionnistes américains, présidents et directeurs de chemins de fer sont arrivés ici par le chemin de fer du Pacifique d'un long voyage de plaisir sur la côte du Pacifique jusqu'à l'Alaska. Ils repartent aujourd'hui pour Chicago.

—Le steamer *Asia* retenu dans le port à raison de difficultés judiciaires entre le capitaine et l'équipage a pu mettre en route, le capitaine ayant fourni caution en attendant l'issue des contestations.

—Un matelot du nom de William Crosby a été traduit devant la cour de police accusé d'avoir volé une chemise et une corde à un autre matelot nommé Paulson. Crossby a été condamné a subir son procès devant la Cour du Banc de la Reine.

—Horace Telbert, a été arrêté samedi matin, à bord du vapeur " Montréal ", au moment où il se préparait à partir avec une valise appartenant a M. Emile Defrelle, prestidigitateur français. Il a plaidé coupable et a été condamné à quatre mois de prison.

—A la clôture de la retraite pastorale, samedi matin, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal a transféré M. l'abbé Charbonneau, de la cure de Saint-Lazare, à celle de Lacolle et a nommé M. l'abbé Chaput, chapelain de la Providence, curé à Saint-Lazare.

—MM. Lees, Wilson & Cie., poursuivent le Grand-Tronc pour dommages causés à leurs marchandises sur les chars de cette compagnie, durant l'inondation. Le Grand-Tronc se prétend irresponsable. La cause servira de précédent à plusieurs autres du même genre.

—En cour de pratique, M. E. Barnard, a présenté à l'honorable juge Mathieu une requête demandant le renvoi d'une tierce opposition, sur l'allégation qu'un timbre de $7 aurait dû être mis au lieu de $2 sur l'original. M. Weir prétendit que le commis des timbres lui avait dit que $2 suffisaient. En délibéré.

—Samedi matin, Charles Marié, un des quatre prisonniers arrêtés sur l'Ile Ronde par la police de l'Ile Sainte-Hélène pour conduite indécente, a comparu devant le Recorder qui a condamné l'accusé à $10 d'amende ou trois mois de prison. M. Mathieu, avocat de Marié, a immédiatement pris un bref de certiorari, sur l'allégation que l'Ile Ronde n'est pas une place publique. Le procès des autres accusés aura lieu aujourd'hui.

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

—Le major Carini est arrêté.

—Par quoi ?....Comment ?

—Ah ! c'est une fatalité !.... Au moment où nous convenions de nos dernières mesures pour surprendre chez lui le duc de Sairmeuse, le duc lui-même, est survenu.

Nous nous sommes enfuis, mais ce noble de malheur à poursuivi Carini, l'a atteint, l'a pris, au collet, et l'a traîné à la citadelle

Lacheneur était anéanti. La sinistre prophétie de l'abbé Midon bourdonnait à ses oreilles....

—Aussitôt, continua l'officier, j'ai averti les amis et j'accours vous prévenir.... C'est un coup manqué !....

Il n'avait que trop raison, et Lacheneur le savait mieux que personne. Mais aveuglé par la haine et par la colère, il ne voulait pas avouer, il ne voulait pas s'avouer l'irréparable désastre.

Par un prodige de volonté, il parvint à affecter un calme bien éloigné de son âme.

—Vous êtes prompts à jeter le manche après la cognée, messieurs, dit-il d'un ton amer....Nous avons une chance de moins, et voilà tout.

—Diable !....Vous avez donc des ressources que nous ignorons ?

—Peut-être....cela dépend. Vous venez de passer à la Croix-d'Arcy avez-vous dit à quelqu'un quelque chose de ce que vous venez de m'apprendre ?....

—Pas un mot...à personne.

—Combien avons-nous d'hommes au rendez-vous ?

—Au moins deux mille.

—En quelles dispositions ?

—Ils brûlent d'agir ..Ils maudissent nos lenteurs.

Ils nous ont recommandé de vous supplier de vous hâter.

Lacheneur eut un geste menaçant.

—En ce cas, fit-il, la partie n'est pas perdue. Attendez ici les gens que je précède, et dites-leur simplement que vous êtes envoyés pour les presser. Pressez-les surtout.

Et comptez sur moi, je réponds du succès.

Il dit, et enfonçant les éperons dans le ventre de son cheval, il reprit sa course.

Il venait de tromper ces deux hommes. De ressources, il n'en avait aucune, il ne conservait pas même la plus chétive espérance. C'était un abominable mensonge, mais il avait, en quelque sorte, perdu son libre arbitre. L'édifice si laborieusement élevé s'écroulait, il voulait être enseveli sous les ruines. On devait être vaincu, il en était sûr, n'importe, on se battrait, il chercherait la mort et il la trouverait... Et il pensait :

—Pourvu qu'on ne se lasse, pas, là-bas !....

Là-bas, à la Croix-d'Arcy, on l'accusait....

Après le passage des deux officiers à demi-solde, les murmures s'étaient changés en imprécations.

Ces deux mille paysans arrivés successivement au rendez-vous, s'indignaient de ne pas voir leur chef, celui qui était venu les débaucher à la charrue pour en faire les soldats de ses rancunes.

—Où est-il ? se disaient-ils. Qui sait s'il n'a pas eu peur, au dernier moment ? Peut-être se cache-t-il, pendant que nous sommes ici risquant notre peau et le pain de nos enfants ?

Et déjà, ces terribles épithètes : traître, agent provocateur circulaient de bouche en bouche, et gonflaient de colère toutes les poitrines.

Quelques-uns des conjurés étaient d'avis de se disperser ; mais d'autres, et c'étaient les plus influents, voulaient au contraire qu'on marchât sur Montaignac sans Lacheneur, et cela, sur-le-champ, sans attendre seulement le moment fixé pour l'attaque.

(A suivre